



REGISTRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES
DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

(Dernière mise à jour : 2026-01-30)

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2026-01-26	9360-5087 QUÉBEC INC. NEQ : 1172798432	Date du manquement : 2025-06-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	WELLCANN INTL INC. NEQ: 1177845436	Date du manquement : 2024-11-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	LES INDUSTRIES MTJ INC. NEQ: 1171278824	Date du manquement : 2025-03-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-12-23			

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	HITACHI RAIL STS CANADA, INC. NEQ: 1144853562	Date du manquement : 2024-12-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	AGENCE M.D. SANTÉ INC. NEQ: 1163525307	Date du manquement : 2025-01-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-13	Date de la décision : 2026-01-22	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	9449-3798 QUÉBEC INC. NEQ: 1176898717	Date du manquement : 2025-03-16 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	9457-3946 QUÉBEC INC. NEQ: 1177224269	Date du manquement : 2025-03-24 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	FRANTZ MERCIER NEQ: 2273220832	Date du manquement : 2024-12-11 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 1 500.00\$				
2025-12-15	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. NEQ: 1142850586	Date du manquement : 2024-06-03 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-08	Date de la décision : 2026-01-26	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	LES SERVICES ALIMENTAIRES LANIEL ST-LAURENT INC. NEQ: 1146601894	Date du manquement : 2025-06-19 pour le dossier No. 20251007- 01. 2025-06-17 pour le dossier No. 20251007- 02. Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-02			
2025-11-17	TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC. NEQ: 1172499015	Date du manquement : 2025-01-18 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-17	AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC. NEQ: 1172612153	Date du manquement : 2025-01-05				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-10	GRONDIN ET ASSOCIÉS, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. NEQ : 1169719409	Date du manquement : 2024-12-14 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-06	INDIVA INC. NEQ : 1174474099	Date du manquement : 2025-01-30 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-11-10	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-11-06	ISR TRANSIT INC. NEQ : 1165893216	Date du manquement : 2025-06-11				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$				
2025-11-06	ORIGINE INNOVATION INC. NEQ : 1172162084	Date du manquement : 2025-06-25 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2025-11-12	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-10-30	RUBIN & ROTMAN INC. NEQ : 1149267263	Date du manquement : 2024-11-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	AUTHENTIK SÉCURITÉ INC. NEQ : 1177174621	Date du manquement : 2025-01-31				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	XTREME SECURITY INC. NEQ : 1178619822	Date du manquement : 2024-11-04 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2025-10-28	Date de la décision : 2026-01-28	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-10-07	AGROBIOSOL INC. NEQ : 1165793150	Date du manquement : 2024-11-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-07	RÉSIDENCE ELVIRE INC.	Date du manquement : 2024-11-29				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1178605292	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	BÉOTHUK INC. NEQ : 1172423882	Date du manquement : 2024-10-27 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	2644-0024 QUÉBEC INC. NEQ : 1145258878	Date du manquement : 2024-11-15 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-25	9478-8791 QUÉBEC INC. NEQ : 1178171261	Date du manquement : 2024-08-30				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-16	BZAM MANAGEMENT INC NEQ : 1176151380	Date du manquement : 2024-07-22 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	9268-4737 QUÉBEC INC. NEQ : 1168516012	Date du manquement : 2024-10-20 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TURENNE ENOCK INC. NEQ : 1169169415	Date du manquement : 2024-11-09				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TRUSS LIMITED PARTNERSHIP NEQ : 3373997777	Date du manquement : 2024-10-04 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	FLORENCE SANTÉ INC. NEQ : 1178825973	Date du manquement : 2024-10-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-09-05	Date de la décision : 2025-10-23	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	GROUPE UDSON INC. NEQ : 1177115129	Date du manquement : 2024-06-15				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-08-01	GROUPE MAGIMA INC. [Anciennement, GROUPE INFOPRESSE INC.] NEQ : 1170989462	Date du manquement : 2025-04-10 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-19	Date de la décision : 2025-10-15	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	9411-0863 QUÉBEC INC. NEQ : 1175119842	Date du manquement : 2024-07-10 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-29	Date de la décision : 2025-09-25	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-31	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC NEQ : 1168767581	Date du manquement : 2024-08-23				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-29	9352-9345 QUÉBEC INC. NEQ : 1172410558	Date du manquement : 2024-08-19 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-29	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA GP NEQ : 3348971592	Date du manquement : 2024-10-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-06-27	SÉCURITÉ, PROTECTION ET INVESTIGATION CANADA INC.	Date du manquement : 2025-04-28	Date de la demande : 2025-07-28	Date de la décision : 2025-11-27	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1175645135	Article 9 (2) du règlement ¹ , avoir fait défaut de transmettre les documents/renseignements exigés. Montant de la SAP : 4 000.00\$			pécuniaire est confirmée.	
2025-04-11	TOMO CONCORDE 2010 INC. 1875, RUE MAURICE-GAUVIN BUR. 103 LAVAL (QC) H7S 2M5 NEQ : 1166387010	Date du manquement : 14 septembre 2023 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 11 mai 2025	Date de la décision : 28 juillet 2025	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.	
2025-03-06	9475-2912 QUÉBEC INC. 10660 av. Oscar Montréal (Québec) H1H 5J9 NEQ : 1178011202	Date du manquement : 2024-06-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2023-09-28	4067614 CANADA INC. 450 boul. Sainte-Anne Joliette (Québec) J6E 4Z9 Canada NEQ : 1160885514	Date du manquement : 2023-08-14 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 27 octobre 2023	Date de la décision : 12 janvier 2024	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

¹ Règlement déterminant les droits exigibles des entreprises pour l'application du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics relatif à l'intégrité des entreprises ainsi que les montants des sanctions administratives pécuniaires pouvant être imposées par l'Autorité des marchés publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 7.1.1.